Marché public de services

ANNEXE 1 DE LA LETTRE DE CONSULTATION

Conception, réalisation et installation d'une œuvre au titre de l’obligation de décoration des constructions publiques (1% artistique) dans le cadre de l’opération de construction PARAMED à la Faculté des Sciences médicales et Paramédicales – Site Nord à Marseille

Procédure : AMU24-2025

PHASE 1 CANDIDATURE

## IDENTIFICATION DE L’ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

**Type d’organisme :** Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP)

### Nom et adresse officiels de l’organisme acheteur :

AIX MARSEILLE UNIVERSITE

58, boulevard Charles Livon

13284 MARSEILLE CEDEX 07

**Représentant Légal du Pouvoir Adjudicateur :** le Président de l’Université Aix Marseille

**Lien spécifique de la présente consultation :**

## OBJET DU MARCHE

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet du marché :** | Conception, réalisation et installation d'une œuvre au titre de l’obligation de décoration des constructions publiques (1% artistique) dans le cadre de l’opération de construction PARAMED à la Faculté des Sciences médicales et Paramédicales – Site Nord à Marseille |

**Lieu d’exécution :** Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales (site Nord) – 51 Bd Pierre Dramard - 13015 Marseille.

## Programme de la Commande :

L'Université Aix-Marseille souhaite faire appel à un artiste pour la conception, la réalisation et l’installation d'une œuvre d'art originale et pérenne dans le cadre du 1 % artistique de l'opération relative à la construction des bâtiments de l’opération PARAMED sur le campus de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales (site Nord) – 51 Bd Pierre Dramard - 13015 Marseille.

Dans la continuité des programmes de construction et de rénovation déjà engagés et de la réflexion sur le campus Nord de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, Aix Marseille Université lance la seconde phase de reconstruction du site Nord, dite opération PARAMED  ; opération qui consiste en un regroupement de l'ensemble des formations médicales et paramédicales par :

* la construction d’un bâtiment de formation **(PARAMED 1),**
* la construction d'un bâtiment dédié à la vie de campus **(PARAMED 2)** avec la construction d’une bibliothèque universitaire et d’un restaurant universitaire dimensionné pour accueillir les nouveaux effectifs,
* la construction d’une passerelle rendant le site accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'opération PARAMED, d'une surface de plancher de 10 065 m² SDP accueillera environ 2 157 personnes (236 personnels administratifs et enseignants environ et 1 921 étudiants environ).

Le bâtiment PARAMED 1 regroupera l'école de sciences et de réadaptation (orthophonie, orthoptie, ergothérapie, masso-kinésithérapie, pédicurie-podologie et audioprothésiste), l'école des sciences de l'infirmière, l'école de maïeutique et une clinique de podologie accueillant du public.

Les objectifs environnementaux sont très ambitieux, notamment en termes d’insertion et de préservation de la qualité paysagère du site.

Il est demandé dans le cadre du 1 % artistique de l'opération relative à la construction de PARAMED à Marseille :

* **Concernant la localisation :** Le positionnement de l’œuvre se fera à l’extérieur, sur le mur face à la placette et plus généralement le long de la rue intérieure, sans intervention dans les espaces intérieurs, ni en sous-face de la « rue intérieure ».
* **Concernant la nature de l’œuvre :** la nature de l’œuvre n’est pas imposée mais il est exclu la possibilité d’avoir recours à des œuvres avec contenus et équipements multimédia ou sonore. L’œuvre pourra suggérer la notion de parcours le long de la rue intérieure ou entre les deux entités bâtimentaires Paramed 1 et 2. L’œuvre devra être cohérente avec la démarche environnementale en cours sur le projet.
* **Concernant la thématique :** le sujet devra être lié au soin et/ou à l’apprentissage du soin, l’objet et la finalité du bâtiment seront précisés. L’œuvre devra s’inscrire dans le respect de la démarche architecturale.
* **Concernant la visibilité** : L’ensemble des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels transitant sur le campus, pourra voir l’œuvre, puisqu’elle sera située en accès direct au restaurant et à la bibliothèque universitaire. Cela permettra une forte visibilité au sein du site.
* **Concernant la pérennité :** Le projet proposé devra répondre à certaines caractéristiques de durabilité, d’entretien et de maintenance. L’ensemble des matériaux de l’œuvre devra être pérenne avec une conception permettant une bonne résistance aux évènements climatiques (vent, soleil, pluie, chaleur), avec une maintenance courante simple, sans imposer aucun cout supplémentaire ni difficulté particulière. L’artiste devra fournir une notice d’entretien ainsi qu’une signalétique de l’œuvre.

## MONTANT DE LA COMMANDE

**L’enveloppe globale forfaitaire** allouée au « 1% artistique » est **de 241 500,00 Euros TTC incluant** :

* Le budget pour l’œuvre (cf détail ci-dessous) ;
* L’indemnité allouée aux artistes ayant remis un projet mais n’ayant pas été retenus à l’issue de la deuxième phase de la consultation (phase offre), cette indemnité est fixée à 6 000,00 € TTC par artiste ou par groupement d’artistes non retenu ;
* Le défraiement des personnalités qualifiées du comité artistique ;
* Les taxes et cotisations ;
* Les frais de publicité et autres frais (ex : 1% diffuseur, 0,1% formation).

**Le Budget pour l'œuvre est de : 217 500,00 € TTC** (somme maximum allouée à l’artiste pour le présent marché)

Ce budget comprend :

* Le coût de l’œuvre et de cession du « support matériel » de l’œuvre : coût de la conception et de la réalisation d’une œuvre d’art originale, l’acheminement et l’installation de l’œuvre jusqu’à sa réception définitive ;
* Le coût de la cession des droits d’auteur (cession des droits d'exploitation de l’œuvre) ;
* Le coût lié à l’entretien, la maintenance et de restauration de l’œuvre.

## CARACTERISTIQUES PRINCIPALES ET CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :**

**Marché global**

**Prestations divisées en lots :** Non

**Durée du marché / délai d’exécution :**

* **Durée du marché** : le marché prend effet à la date de notification au titulaire du marché et se termine à la date de la réception de l’œuvre par le pouvoir adjudicateur. La durée totale maximale pour réaliser l’ensemble des prestations du marché est de 9 mois.
* **Délai d’exécution des prestations :** le délai d’exécution pour chaque phase/prestation du marché est indiqué dans le CCP.

**Prix :**

Nature du prix : **prix ferme et actualisable**

Forme du prix : **prix forfaitaire**

## CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE :

**Cautionnement et garanties exigés :** aucune garantie financière ne sera exigée.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

* Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Il s’agit d’une opération financée en partie par Contrat de Plan Etat-Région (CPER) ainsi que par des financements propres AMU et privés CMA-CGM.
* Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées conformément aux dispositions du titre IV de la loi no2013-269 du 29/03/13 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Se reporter aux conditions du C.C.A.G.-PI et du Cahier des Clauses Particulières-CCP remis aux candidats retenus pour la deuxième phase de la consultation (phase offre), notamment les articles 10 (délais de paiement, avances, facturation électronique, etc.) et 9 du CCP (forme, contenu et nature des prix).

### Forme juridique que devra revêtir le groupement d’entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services (le cas échéant) :

### Les opérateurs économiques peuvent se présenter, soit individuellement, soit sous la forme d’un groupement d’opérateurs économiques (cotraitance).

### C’est au stade de la candidature que les opérateurs économiques indiquent s’ils souhaitent se présenter en groupement, sous quelle forme (groupement solidaire ou groupement conjoint) et désignent leur mandataire. *Attention, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché (sauf dispositions prévues à l’article 45.IV du décret n°2016-360) du 25/03/2016*

### Les opérateurs économiques peuvent se présenter sous la forme d’un groupement solidaire ou d’un groupement conjoint. Dans le cas d’un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire lors de l’attribution du marché.

### Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

### Unité monétaire utilisée : Euro.